



Achat site de vente d'occasions

Par **matthieu**, le **14/05/2012** à **17:21**

Bonjour,

J'ai acheté il y a quelques semaines une bague à un vendeur sur un célèbre site de vente d'objets d'occasion.

L'annonce mentionnait: "bague supposée or" (dans le titre) et le vendeur précisait au tout début de l'annonce: "Je précise que je n'ai pas vérifié chez un bijoutier si cette bague était bien en or".

Il indiquait dans son annonce que deux poinçons figuraient sur la bague: 18K et 750.

Il n'imposait pas de prix, ne sachant pas la véritable valeur de la bague qu'il supposait être en or sans en être certain. Il fallait lui faire une offre.

Je l'ai contacté par téléphone. Il m'a bien précisé qu'il n'était pas certain que la bague était en or, qu'il lisait juste deux poinçons. Je lui ai indiqué qu'elle était probablement en or avant de lui faire une offre à 160€ par chèque.

J'ai reçu la bague qui n'est en fait pas en or. Je l'ai appelé pour lui indiquer mon mécontentement. Il est désolé pour moi mais m'indique qu'il ne peut renvoyer le chèque. Il précise qu'il avait bien indiqué dans l'annonce, à deux reprises, qu'il n'était pas certain que la bague soit en or bien qu'elle présente les deux poinçons (il me l'a également indiqué par téléphone).

Ais-je véritablement commis la faute en achetant cette bague sur internet sans m'assurer qu'elle était bien en or et alors que le vendeur m'avait explicitement dit qu'il n'était pas sûr de

son authenticité?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cdt.